



## PRIMES

# LE COMPTE EST-IL BON ?

→ **Cela fait du bien de le dire !** Le décret n° 2022-158 du 10 février 2022 permet aux recteurs de rémunérer davantage les maîtres délégués.

## → VOUS DÉFENDRE

### Le point sur les primes

**La prime d'équipement informatique**, créée par le décret n° 2020-1524 du 05-12-2020, a été versée avec le salaire de janvier 2022 pour un montant de 176 € bruts. Pour le Spelc, ce n'est que la juste, mais insuffisante, prise en charge d'une dépense incontournable.

**L'aide exceptionnelle inflation** (appelée aussi indemnité inflation) : son montant de 100 € bruts a été versé également sur la paie de janvier 2022 aux maîtres de l'enseignement privé qui peuvent en bénéficier.

**La participation à la PSC** (Protection sociale complémentaire) : pour les enseignants qui en ont fait la demande avant le 3 décembre 2021, 15 € bruts ont été versés en janvier. Une deuxième campagne est en place sur le portail Colibris pour ceux qui n'ont pas encore effectué les démarches.

**Si vous n'avez pas perçu ces primes ou indemnités, contactez votre responsable Spelc.**

**La prime d'attractivité** a été reconduite et étendue à davantage de maîtres en 2022. Elle concerne les enseignants de la classe normale, des échelons 2 à 9 (de 2 200 € à 400 € bruts annuels) et les maîtres auxiliaires (de 1 200 € à 400 € bruts annuels pour les MA1 et de 1 200 à 800 € bruts annuels pour les MA2).

Les détails : <https://www.spelc.fr/actualites/prime-dattractivite/>

**Le Spelc continue à exiger une juste revalorisation à tous les stades de la carrière.**

## → VOUS DÉFENDRE

### Mouvement de l'emploi : confiez-nous votre dossier !

Vos représentants Spelc siègent dans les commissions de l'emploi qui ont commencé les réunions du mouvement 2022. Ils ont déjà fait corriger des erreurs (désignation de perte d'emploi, codification de priorité, calcul d'ancienneté, prise en compte d'impératifs familiaux...).

Confiez-leur votre dossier pour défendre vos droits.

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

Fédération nationale des SPELC  
 @FederationSPELC

**Vous souhaitez entrer dans la famille...**

**ADHÉREZ AU SPELC SUR :**  
[www.spelc.fr/adhérer](http://www.spelc.fr/adhérer)



**Spelc**  
au cœur  
de l'action